

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CL310

présenté par

M. Naillet, Mme Allemand, M. Saulignac, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Pena, Mme Bellay et M. Baptiste

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 260, insérer l'alinéa suivant :

« ○ la mise en place d'un réseau de transport scolaire structurant l'ensemble de l'île de Mayotte autour des cinq secteurs géographiques suivants : Petite Terre, Grande Terre, Nord, Centre et Sud. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à

structurer et moderniser le transport scolaire à Mayotte en mettant en place un plan organisé autour des cinq secteurs géographiques de l'île : Petite Terre, Grande Terre, Nord, Centre et Sud. Cette démarche s'inscrit dans la nécessité impérieuse d'améliorer les conditions de déplacement des élèves mahoraise, qui rencontrent aujourd'hui des difficultés majeures liées à l'insuffisance des infrastructures, à l'irrégularité des cadencements et à un manque de sécurité sur les trajets scolaires.

Le transport scolaire constitue un enjeu essentiel pour l'égalité d'accès à l'éducation et la réussite scolaire. En développant un réseau multimodal intégrant transports terrestres et navettes maritimes, ce plan vise à offrir une solution globale, adaptée aux spécificités géographiques et sociales de Mayotte. Le renforcement du cadencement permettra de mieux répondre aux horaires scolaires et aux besoins réels des élèves, tandis que la sécurisation des déplacements contribuera à garantir la tranquillité d'esprit des familles et la protection des enfants.

Par ailleurs, l'amélioration de la fluidité du réseau est indispensable pour réduire les temps de trajet, souvent longs et pénalisants, et pour assurer une meilleure coordination des transports interurbains et maritimes. Cette approche favorise une cohésion territoriale renforcée et une optimisation des moyens mobilisés.

Le plan, piloté par le Conseil départemental en partenariat avec les communes, les établissements scolaires et les acteurs du transport, sera régulièrement révisé afin d'ajuster les réponses aux évolutions démographiques et aux besoins du territoire. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans une perspective de développement durable et d'inclusion sociale, en facilitant l'accès à l'école pour tous les enfants de Mayotte.